



ABT

Association
Bergeracoise de Tir



Novembre 2020
MàJ 06/21

Notice pour faire une demande d'autorisation de détention



(création par "Pifou")

Armes concernées :

- Arme à feu de poing et arme convertie en arme de poing non comprise dans les autres catégories + ses munitions à percussion centrale
- Arme à feu d'épaule à répétition semi-automatique, à percussion centrale
- Projectile de diamètre inférieur à 20 mm. Capacité supérieure à 3 coups. Ou système d'alimentation amovible permettant 11 coups au plus sans réapprovisionnement
- Arme à feu d'épaule à répétition semi-automatique à percussion annulaire
- Projectile de diamètre inférieur à 20 mm. Capacité supérieure à 3 coups. Ou système d'alimentation amovible et permettant 31 coups au plus sans réapprovisionnement
- Arme à feu d'épaule à répétition manuelle
- Projectile de diamètre inférieur à 20 mm. Capacité supérieure à 11 coups, permettant 31 coups au plus sans réapprovisionnement
- Arme à feu d'épaule
- Longueur totale minimale inférieure ou égale à 80 cm ou longueur du canon inférieure ou égale à 45 cm
- Arme à feu d'épaule à canon lisse à répétition ou semi-automatiques
- Longueur totale minimale inférieure ou égale à 80 cm ou longueur du canon inférieure ou égale à 60 cm
- Arme à feu d'épaule à répétition semi-automatique ayant l'apparence d'une arme automatique
- Arme à feu d'épaule à répétition manuelle à canon lisse munies d'un dispositif de rechargement à pompe
- Certaines armes à feu d'épaule à répétition manuelle à canon rayé munies d'un dispositif de rechargement à pompe
- Arme quel que soit le type ou le système de fonctionnement ainsi que ses munitions, douilles et douilles amorcées sauf celles classées dans la catégorie A
- Chambrant les calibres suivants : 7,62 x 39, 5,56 x 45, 5,45 x 39, 12,7 x 99, 14,5 x 114
- Arme ou type d'arme présentant des caractéristiques techniques équivalentes et classée en catégorie B
- Munitions à percussion centrale et leurs éléments conçus pour les armes de poing classées en catégorie B



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2250>

Conditions à remplir :

- Être **licencié** à la FFTir depuis au moins 6mois
- Avoir **trois tampons espacés de 2mois** chacun sur son carnet de tir
- Être **majeur**
- Posséder un **coffre-fort** (ou armoire forte) adapté au stockage des armes

Documents à Joindre à votre demande :

- **Avis favorable** (feuille verte délivrée par le président du club, ne pas oublier de la signer),
- **Acte de naissance** avec mentions marginales (La demande peut se faire par écrit, sur le site de la mairie de votre lieu de naissance ou sur le net à cette adresse :
<https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?execution=e1s1>
- Photocopie recto/verso de la **carte nationale d'identité**
- Photocopie du **carnet de tir** (pour une 1ère demande)
- Justificatif de **domicile**
- Photocopie de la licence valide et tamponnée par le médecin
- **Facture du coffre-fort** ou attestation sur l' honneur si pas de facture (éventuellement joindre une photo)
- Original de l'imprimé de demande (**Cerfa n°12644*04**)



N° 12644*04

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article R. 312-21 du code de la sécurité intérieure)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en fournissant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le responsable du traitement au sein du ministère de l'intérieur (service central des armes). Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture de la région de la loi du 6 janvier 1978 modifiée – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

État civil

Nom (1) : _____

Epouse (facultatif) : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : | | | | | | | | | | | | | |
 Jour Mois Année

A : _____ Code pays ou département : _____

Domicile : Numéro, nature et nom de la voie _____

| | | | | | | | _____

Code postal

Ville ou commune

Profession : _____



Cat.	Calibre	Marque	Numéro	Nature(2)
Motif				
<input type="checkbox"/> Défense <input checked="" type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Autre motif				
Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :				
L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :				
<hr/>				
<hr/>				

/ % 0

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.

Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article R. 312-6 du code de la sécurité intérieure).

Ne détenir aucune arme ou munition.

Détenir les armes et munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu).

(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet)

1 2
% ' , 3 ' 4,
2' / 0



ARMES				
Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS		
Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS	
Nombre	Calibre (long ou court)

5 #) (
 % ' , 2 (\$

Je soussigné (nom et prénoms) : _____
 Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.
 Adresse électronique : _____ Signature : _____
 Numéro de Téléphone : _____ , le _____

(, _____

6 # _____

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

I- Arme de poing

Type (1) : _____ Marque : _____
Modèle : _____ N° matricule : _____
Calibre : _____ Percussion centrale Canon lisse Percussion annulaire Canon rayé
Capacité de l'arme : < 21 coups > 21 coups
 Arme semi-automatique
 A répétition A un coup
Catégorie : _____ Par _____



Faites l'envoi de votre dossier en recommandé avec AR
(au plus tard 3 mois avant la date d'expiration de votre autorisation)

à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Bergerac
Bureau des armes
16, Place Gambetta
B.P. 825
24108 BERGERAC Cedex

--

A handwritten signature in purple ink, appearing to be the initials 'MD', enclosed in a white square box.